820x980

N

0 0,1 0,2
Kilomètres

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Communes du bassin versant du Boulès

Commune de Néfiach

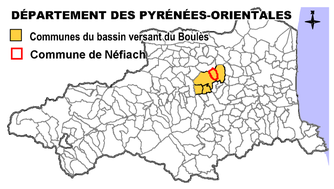

Carte du zonage réglementaire annexée à l'arrêté préfectoral n°2014034-0001 du 3 février 2014

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques par intérim

Frédéric ORTIZ

COMMUNE DE NÉFIACH

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE AU 1/5000

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04 68 51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE COMMUNAL
- LIMITE ZONE INONDABLE TÊT

COTES DE RÉFÉRENCE

ZONES B	ZONES R
TN + 0,50M	TN + 0,50M
TN + 0,70M	TN + 2,20M
TN + 1,20M	TN + 2,20M
TN + 2,20M	TN + 2,20M

TYPES DE ZONES

B, R